



## Livret d'accueil

### Centre Médical Marmottan

#### **Centre de Soins et d'Accompagnement des Pratiques Addictives**

- L'Accueil et la consultation externe d'addictologie
- L'unité d'hospitalisation
- La consultation de médecine générale

**Chef de service : Dr. Marc Valleur**



**Livret d'accueil**



## Table des matières

---

<b>Le Centre médical Marmottan</b>	<b>4</b>
Présentation générale.....	04
L'équipe.....	05
Vos droits.....	05
<b>La consultation externe d'addictologie</b>	<b>6</b>
Présentation générale.....	06
Votre prise en charge.....	06
Les autres consultations spécialisées.....	07
Une équipe pluridisciplinaire.....	08
<b>L'unité d'hospitalisation</b>	<b>9</b>
Présentation générale.....	09
Initialisation d'une hospitalisation.....	10
Le contrat thérapeutique.....	10
L'équipe soignante.....	11
Conditions administratives et financières.....	13
Conditions matérielles et vie quotidienne.....	13
Vos effets personnels.....	14
Les nuits.....	14
Les repas.....	14
Vos droits.....	15
<b>La consultation de médecine générale</b>	<b>16</b>
Sans rendez-vous, anonyme et gratuite.....	16
Exemples de soins proposés.....	16
<b>La charte du patient hospitalisé</b>	<b>17</b>

## Présentation générale

# Le Centre Médical Marmottan

## Présentation générale

Le Centre Médical Marmottan, créé par le Professeur Claude Olievenstein en 1971, est une structure publique de soins pour toxicomanes.



Il est ouvert à toute personne concernée par des problèmes d'usage de produits licites ou illicites ou d'autres formes de dépendances.

Il assure l'accueil, l'information, les soins médicaux et psychologiques, l'accompagnement social, dans le cadre de la loi du 31 décembre 1970 qui garantit le **volontariat**, l'**anonymat** et la **gratuité des soins**.

Le Centre est structuré en 4 services :

- **La consultation externe d'addictologie** : lieu d'orientation, de consultation et de suivi pour les usagers et leur entourage ;
- **l'Hospitalisation**, spécifique aux problèmes de dépendances ;
- la **Consultation de Médecine Générale** ;
- le pôle **Recherche-Formation** étayé par un service de **documentation**.

Il est administrativement rattaché au **G.P.S. de Perray-Vaucluse**, 91360 Epinay-sur-Orge.

## L'équipe

Le Centre est dirigé par un **médecin-chef de service** qui est responsable de son organisation générale. Il est assisté d'une équipe médicale composée de **praticiens hospitaliers, de médecins attachés, d'assistants et d'internes.**

Le personnel non médical est sous la responsabilité d'un **cadre supérieur** et d'un **cadre de santé** ainsi que d'un **cadre socio-éducatif**. Il est composé de **secrétaires, d'accueillants, d'infirmiers, de travailleurs sociaux, d'agents de service et de standardistes.**

les **psychologues** et la **documentaliste** sont sous la responsabilité directe du chef de service.

## Vos droits

Nous sommes particulièrement attentifs au **respect de vos droits**, notamment en matière de dignité et des libertés individuelles, de droit à l'information et de garantie de la confidentialité.

Les médecins et les personnels paramédicaux vous donneront les **informations** sur votre état de santé et les traitements et soins qui vous sont prodigués. Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé.

L'ensemble du personnel est astreint au **secret professionnel**. Toutes les informations vous concernant sont strictement confidentielles. Même les informations de base, telles que votre présence à l'hospitalisation ou votre venue en consultation, ne peuvent être données à un tiers sans votre accord.

De plus, **les membres de votre entourage** (parents, conjoints, amis...) ne peuvent, en général, être en contact avec les soignants qui s'occupent de vous. Ils peuvent, en revanche, être reçus par d'autres acteurs institutionnels, qui pourront les écouter et leur donner, le cas échéant, des informations générales sur le fonctionnement de l'institution.

## La consultation externe d'addictologie

### Présentation générale

C'est le lieu des **consultations** et du **suivi ambulatoire**.

Il est ouvert :

**Lundi, mardi, mercredi et vendredi,**  
**de 11h à 19h ;**

**Jeudi, de 12h à 19h ;**

**Samedi, de 12h à 16h.**

Vous pouvez y être reçu pour un **premier accueil sans rendez-vous**, au cours duquel une évaluation de votre situation pourra être effectuée. A partir de cette évaluation, il vous sera proposé soit une **orientation** vers une autre structure plus adaptée, soit une **prise en charge médico-psychologique et/ou sociale** à Marmottan.



*La salle d'attente*

### Votre prise en charge

#### Le contrat thérapeutique

Votre prise en charge s'inscrit dans un **contrat thérapeutique**. Elle est conditionnée par votre engagement à respecter l'institution, son personnel et son fonctionnement. Elle peut être interrompue pour une durée limitée ou arrêtée définitivement en cas de non-respect de ce cadre thérapeutique (violence physique ou verbale ; usage, échange ou trafic de produits sur place ; tout autre attitude ou conduite allant à l'encontre de la démarche de soins).

De notre côté, nous nous engageons à respecter votre dignité et tous vos droits. Dans le cas où vous ne seriez pas satisfaits de nos services, vous pouvez, bien entendu, mettre fin à vos soins à tout moment.

### La prise en charge médico-psychologique

Elle peut comporter une préparation d'hospitalisation, l'accompagnement d'un sevrage ambulatoire ou d'un traitement de substitution, un suivi psychothérapeutique...

### La prise en charge sociale

Elle est liée au projet de soins. Son objectif est de vous soutenir dans une démarche axée vers l'autonomie. Elle peut consister en une orientation vers certaines structures telles que des centres d'hébergement, des centres de post-cure, des communautés thérapeutiques, des appartements thérapeutiques..., en un accompagnement au long cours ou encore en conseils et aides ponctuelles.

### La délivrance quotidienne

Au sein de l'Accueil, existe un pôle de **délivrance quotidienne** des traitements médicamenteux. Il est composé d'un médecin et de trois infirmiers. Sa mission est de vous aider dans la gestion de vos médicaments qu'il s'agisse des posologies ou des modes d'administration.

### Les autres consultations spécialisées

En outre, se tiennent à la Consultation externe, sur rendez-vous :

une **consultation famille**, pour les proches des usagers de drogues, dans un but d'orientation, de guidance et de soutien, assurée par des psychologues ;

une **consultation pour jeunes usagers (16 – 25 ans) de cannabis** ;

une **consultation pour d'autres formes d'addiction** telles que, par exemple, le jeu (d'argent ou vidéo), la cyberdépendance, le dopage, la co-dépendance affective ;

une **consultation juridique** assurée par une avocate du barreau de Paris.

## La consultation externe d'addictologie

### Une équipe pluridisciplinaire



Les **secrétaires** ont, en particulier, la charge de l'accueil téléphonique.

Les **accueillants** vous reçoivent lors de votre première arrivée au Centre, évaluent votre situation et éventuellement vous présentent à d'autres soignants. Ils participeront à votre accueil tout au long de votre suivi.

Les **médecins psychiatres** ont la responsabilité des soins médico-psychologiques en rapport avec votre dépendance et notamment des prescriptions médicamenteuses. Un d'entre eux sera votre médecin référent et vous serez suivi par lui en particulier.

Les **infirmiers** peuvent intervenir pour vous délivrer les médicaments qui vous sont prescrits par votre médecin, en particulier votre traitement de substitution. Ils peuvent aussi participer à la préparation de votre hospitalisation.

Les **travailleurs sociaux** (assistants sociaux ou éducateurs) peuvent devenir un de vos référents et vous suivre sur le plan social. Ils peuvent aussi n'intervenir que très ponctuellement pour vous conseiller, par exemple.

Les **psychologues** reçoivent les familles, certains polytoxicomanes en demande de soutien psychologique ou les personnes souffrant de formes particulières de dépendance : les jeunes consommateurs de cannabis, les personnes présentant des problèmes d'addiction sans drogue.



# L'unité d'hospitalisation

## Présentation générale



L'hospitalisation s'inscrit dans une prise en charge globale qui commence et se poursuit à l'Accueil. Elle est **volontaire, libre et gratuite**. Elle est conçue comme une expérience de rupture avec le mode de vie habituel, afin de faciliter le changement de certaines habitudes et le recul nécessaire à une remise en question.

### Objectifs de l'hospitalisation

L'unité d'hospitalisation a une **capacité d'accueil de 12 lits** et reçoit des personnes désireuses d'effectuer :

- un **sevrage** classique (complet), dégressif (diminution progressive des doses de médicaments, de substitution ou de benzodiazépines) ou sélectif (avec conservation d'un traitement de substitution),
- une mise en place ou un équilibrage d'un traitement de **substitution**,
- une **pause** dans un moment existentiel critique entraînant une surconsommation de produits psychotropes.

### Durée de l'hospitalisation

La durée d'hospitalisation est en moyenne **d'une à deux semaines**. Le sevrage peut concerner des produits divers et souvent des associations de produits. Les modalités d'hospitalisation, et notamment, la durée et les traitements médicamenteux sont **personnalisées et adaptées à la situation de chacun**.

## L'unité d'hospitalisation

### Initiation d'une hospitalisation

L'hospitalisation se décide lors d'un entretien à la Consultation externe, à partir de votre demande, entre vous, votre médecin référent et un infirmier de l'hospitalisation.

Il peut, suivant les cas, y avoir un **délai variable** entre le moment de la décision et celui de l'admission. Ce délai est en moyenne d'une semaine. Il est mis à profit pour **préparer l'hospitalisation** au cours d'entretiens avec le médecin référent et l'infirmier. Ces entretiens ont pour objectif de soulever les implications possibles de la démarche de soin dans votre vie, de vous expliquer le plus précisément possible la façon dont votre hospitalisation va se dérouler, de susciter, le cas échéant, des projets de suite et de commencer, d'ores et déjà, à faire le nécessaire pour leur réalisation.

Il est parfois utile aussi, durant ce délai, d'effectuer certaines démarches médicales (consultations, examens biologiques...), administratives...

### Le contrat thérapeutique

L'hospitalisation est basée sur le principe du **contrat thérapeutique** : l'institution s'engage à vous offrir un cadre et un accompagnement tant relationnel que médicamenteux, aptes à rendre possible et à faciliter votre démarche de soin,

Vous vous engagez de votre côté à vous inscrire dans ce cadre thérapeutique : **ne pas faire preuve de violence physique ou verbale** envers vous-même ou autrui, **ne pas consommer de produits psychotropes** autres que les médicaments qui vous sont prescrits, **ne pas avoir de contact avec l'extérieur** hormis par voie postale.

Chaque patient est hospitalisé **à sa demande et librement**. Il peut à tout moment mettre fin à son hospitalisation s'il change d'avis quant à l'utilité de celle-ci ou si ses modalités ne lui conviennent pas. L'équipe soignante peut aussi décider, de son côté à tout moment, de mettre fin à une hospitalisation si elle estime que le patient n'a pas rempli ses engagements ou qu'il n'a pas respecté le cadre thérapeutique.

## L'équipe soignante

Durant votre séjour, vous serez pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins psychiatres et généralistes, d'infirmiers, d'assistants sociaux, d'accueillants, de psychologues...

Un praticien hospitalier, un assistant et deux cadres de santé ont la responsabilité de l'organisation et de la coordination des soins au sein de l'unité d'hospitalisation.

Un des médecins du Centre est  **votre médecin référent**. C'est lui qui vous suit plus particulièrement en ambulatoire comme pendant votre hospitalisation. Un des médecins responsables de l'unité d'hospitalisation ou le médecin de garde peuvent, en son absence, intervenir pour adapter les prescriptions médicamenteuses à votre demande ou à celle de l'équipe infirmière. Les médecins de la consultation de médecine générale peuvent intervenir en cas de problème physique.



*En haut : la « salle de thé »*

*En bas : une chambre*

## L'unité d'hospitalisation

### L'équipe soignante (suite)

Vous serez accompagné et encadré au quotidien par une équipe formée de **trois infirmiers**, de jour comme de nuit. Elle a pour fonction d'assurer les soins, sur son initiative ou sur prescription médicale, et surtout d'assurer un accompagnement relationnel collectif et individuel. Dans cette dernière tâche, les infirmiers sont assistés, pendant la journée, par un accueillant.

Les **assistants sociaux** participent aussi à la prise en charge. Ils poursuivent, plus particulièrement, l'élaboration et la mise en place du projet d'après hospitalisation. Ils peuvent conseiller et aider quant aux démarches administratives.

Des **agents hospitaliers** s'occupent de l'hygiène des locaux, de la préparation des repas, de la vaisselle et du linge de l'hôpital.

Trois personnes interviennent pour animer certaines activités ponctuelles : **massage** (trois fois par semaine, par une psychologue), **relaxation** (deux fois par semaine, par une autre psychologue), **atelier musique** (deux fois par semaine, par un animateur). Votre participation à ces activités est facultative.



*À gauche : la bibliothèque*

*A droite : instruments de l'atelier musique*

## Conditions administratives et financières

L'unité d'hospitalisation, comme l'ensemble du Centre Médical Marmottan, est régie par la loi du 31 décembre 1970 qui garantit **l'anonymat et la gratuité des soins** pour toute personne volontaire, demandeuse de soins au titre de la toxicomanie. Par conséquent, aucune formalité administrative n'est requise pour l'admission et le séjour est totalement gratuit pour tous.

## Conditions matérielles et vie quotidienne

Chaque patient dispose d'une **chambre individuelle**. Celle-ci comprend un minimum de mobilier (un lit, un meuble de chevet, une armoire, une table et deux chaises) ainsi qu'un lavabo.

Les espaces communs comprennent :

- une salle de télévision, équipée d'un lecteur de DVD,
- une bibliothèque qui sert aussi de salle de réunion et de salle d'activités,
- une salle de soins où sont distribués et pris les traitements et effectués les autres soins,
- une salle à manger où les repas sont pris en commun avec l'équipe soignante,
- un salon,
- une salle de sport,
- un sauna,
- des douches et sanitaires collectifs



*A gauche :  
dans la salle de  
sport*

*A droite : la  
salle à manger*

## L'unité d'hospitalisation

### Vie quotidienne (suite)

#### Vos effets personnels

Vous devez, dans la mesure du possible, amener avec vous vos **effets vestimentaires ainsi que vos affaires de toilette**. Ils resteront sous votre responsabilité, dans votre chambre.

Vos **objets de valeur** (argent, carte bancaire, chéquier...) ainsi que vos papiers d'identité et vos clés seront déposés dans un coffre.

Il n'est pas possible de détenir **certains objets** au sein de l'unité : produits psychotropes (alcool, substances illicites, médicaments) ou autres médicaments, armes et objets dangereux (couteaux, ciseaux, cutters, divers outils tels que tournevis, etc....), téléphones portables, ou tout appareil électronique permettant de communiquer avec l'extérieur...

Lors de votre arrivée, vos affaires seront inspectées par un infirmier en votre présence. Les objets que vous ne pouvez pas garder avec vous seront soit confiés à la garde du personnel soignant, soit jetés.

Vous devez adopter une tenue et un comportement général correct afin de respecter le repos et la tranquillité de vos voisins ainsi que les règles élémentaires de vie en communauté. Vous devez aussi respecter la propreté des lieux et le matériel de l'hôpital.

#### Les nuits

Les heures de **sommeil** se situent en général entre minuit et 9h30 : à partir de minuit chacun est prié de gagner sa chambre afin de se coucher et vous serez réveillé vers 9h30 si vous n'êtes pas encore levé. Il vous est demandé de ne pas dormir dans la journée (sauf avis contraire des soignants).

#### Les repas

Les repas sont pris dans la salle à manger :

**Déjeuner** : de 12 heures à 14 heures

**Dîner** : de 19 heures à 21 heures

Pendant la journée, vous pouvez participer aux activités, rencontrer vos référents médecin ou assistant social ou d'autres soignants.

## Vos droits

Nous sommes particulièrement attentifs au respect de vos droits, conformément à la charte du patient hospitalisé (en annexe).

Vous pouvez **circuler librement** au sein de l'unité sous réserve du respect de l'espace privé d'autrui (sa chambre) et de la tranquillité de chacun. Toutefois vous ne pouvez pas bénéficier d'une autorisation de sortie.

Vous avez droit au **respect de votre intimité et de votre vie privée**. Toutefois, conformément au projet médical vous ne pouvez, pendant la durée de votre hospitalisation, recevoir de visite de vos proches ni avoir de communication téléphonique avec eux ni communiquer par les fenêtres. De même, vous ne pouvez pas utiliser Internet.

Vous avez droit à la **confidentialité de votre courrier**. Néanmoins, si vous recevez un colis ou une enveloppe pouvant contenir un objet ou une substance que vous n'avez pas le droit de maintenir au sein de l'unité, nous vous demanderons de l'ouvrir en présence d'un membre du personnel soignant afin de vérifier qu'il n'en est rien.

Vous pouvez, dans la mesure du possible, suivre les préceptes de votre **religion** dès lors que cela se fait dans le respect de la liberté des autres. Toute manifestation ostentatoire et tout prosélytisme sont, en revanche, interdits.

## La consultation de médecine générale

# La consultation de médecine générale

## Sans rendez-vous, anonyme et gratuite



### Ouverte les :

lundi et jeudi, de 13h à 17 h  
mardi et vendredi, de 10 à 13h

Tel : 01 56 68 70 27  
Fax : 01 56 68 70 28

La consultation de médecine générale est située au 4eme étage et possède un accès direct, indépendant du reste de l'institution au :  
**5bis, rue des colonels Renard - 75017 Paris**

Elle s'adresse aux usagers dépendants, substitués ou ex-usagers **pour tout problème de santé ou d'information sur la santé.**

Elle est assurée par une équipe de 6 médecins généralistes en alternance, de 2 infirmières et 1 secrétaire-accueillante.

### Exemples de soins proposés

- consultation médicale d'ordre général
- accès gratuit possible sans avance de paiement :
  - aux examens de dépistage VIH, hépatite et autres affections
  - aux examens biologiques (bilan sanguin, fibrotest...)
  - aux examens d'imageries (radiographie, échographie, fibroscopie...)
- initialisation et suivi des traitements VIH, hépatites avec accès facilité aux avis de spécialistes.
- consultations gynécologiques (contraception, frottis, test de grossesse...)
- soins infirmiers (pansement, traitements divers...)
- vaccinations
- Mise à disposition de brochures d'information.

## La charte du patient hospitalisé

### 1. Informatique et liberté

A l'occasion de votre séjour à l'hôpital, des renseignements administratifs et médicaux vous seront demandés et feront l'objet d'un **traitement informatique**. Les données médicales sont transmises au médecin responsable du Département d'Information Médicale de l'établissement, ceci permettant par exemple de réaliser des travaux statistiques et sont protégées par le secret médical.

### 2. Accès aux informations administratives et au dossier médical

**Dossier administratif** : en application de la loi du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

**Dossier médical** : depuis la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès directement (ou par l'intermédiaire de votre médecin traitant) à votre dossier médical (les pièces communicables sont énumérées à l'article R710-2-2 du Code de la santé publique.)

La **demande** doit être formulée par écrit auprès du directeur de l'établissement, accompagnée de la copie de votre pièce d'identité.

### 3. Recherches biomédicales

Des études visant à **approfondir les connaissances actuelles** concernant les maladies traitées dans l'établissement, notamment des recherches sur un médicament ou un matériel, peuvent être conduites dans l'établissement.

**Conformément à la loi**, vous ne participerez à cette recherche qu'après en avoir été informé par votre médecin référent et avoir donné votre consentement écrit. Vous êtes libre de refuser de participer à cette recherche ainsi que de mettre fin à tout moment à votre participation.

### 4. La personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance, laquelle peut être un **parent, un proche ou le médecin traitant**, qui sera consultée au cas où vous-même seriez hors d'état d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Il vous suffit pour cela de faire part de votre souhait à l'équipe soignante de votre unité.

### 5. La Commission des Relations avec les Usagers

Cette commission a pour objet **d'assister et d'orienter** toute personne s'estimant victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de l'informer sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnel dont elle dispose.

## **Livret d'accueil**

### **Statut juridique, direction et instances :**

Le Centre Médical Marmottan est administrativement rattaché au **G.P.S. de Perray-Vaucluse**, 91360 Epinay-sur-Orge.

Cet établissement public de santé est une personne morale de droit public dotée à ce titre de l'autonomie juridique et financière, et placée sous la tutelle de l'Etat.

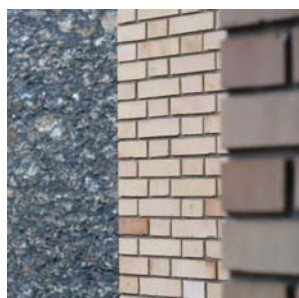
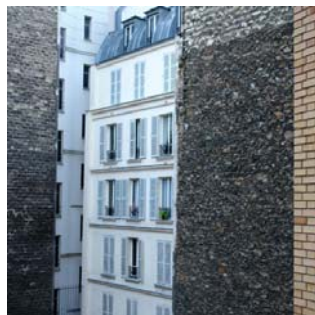
Il est administré par un Conseil d'administration dont la présidence est assurée par le Dr. Sylvie Wieviorka. Siègent également au Conseil d'administration des élus locaux, des représentants du personnel médical et non médical, des personnalités qualifiées et deux représentants des usagers :

- Madame Simone Dujarier pour l'Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM)
- Monsieur Didier Bussy pour la fédération nationale des associations d'ex-patients psychiatriques (FNAP-PSY)



**Centre Médical Marmottan**





## **m** Hôpital Marmottan

Centre de Soins et  
d'Accompagnement  
des Pratiques Addictives  
17-19 rue d'Armaillé  
75017 Paris

Téléphone : 01 45 74 00 04

Télécopie : 01 56 68 70 38

[www.hopital-marmottan.fr](http://www.hopital-marmottan.fr)